



MAIRIE
DE
VILLE DIEU
84110

Téléphone : 04.90.28.92.50
Télécopie : 04.90.28.96.82

DU MERCREDI 30 JUIN 2010

Étaient présents : Yves Tardieu, maire ; Nadine Bernard ; Sandrine Blanc, deuxième adjointe ; Jean Marie Dusuzeau ; Roland Fontana ; Caroline Lefèvre ; Philippe de Moustier, troisième adjoint ; Guillaume Portugues ; Majo Raffin, quatrième adjointe ; Olivier Sac.

Étaient excusés : Pierre Arnaud, premier adjoint ; Valéry Barbato ; Armelle Dénéreaz ayant donné procuration à Caroline Lefèvre ; Jean-Laurent Macabet ; Aurélie Monteil.

Sandrine Blanc est nommée secrétaire de séance.

Séance ouverte à 21 h 15.

I. ACHAT DU CAMION

II. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REFECTION DU CHEMIN DU CONNIER

III. DELIBERATION INSTITUANT UNE REDEVANCE POUR LES TERRASSES

IV. QUESTIONS DIVERSES

1. Éclairage de la place de la Libération
2. Marché dominical et estival
3. Impromptus
4. Cantine « bio »
5. Voirie
6. Employés
7. Chaudière de l'école
8. Agenda

I. ACHAT DU CAMION

Le maire rappelle qu'en début d'année 2009 la commune a changé de véhicule. Le camion était en location avec une proposition faite par la société Socovi, Renault à Orange, pour l'achat au terme du bail. Suite aux discussions du conseil municipal lors de la préparation du budget et du dossier de contractualisation, il a été décidé d'acquérir le camion afin de l'assurer à moindre coût et de l'équiper (crochet d'attelage, etc.). Cette acquisition permettra de réduire les frais de fonctionnement de la commune. La proposition de Socovi est de 20 930 € pour l'achat au 1^{er} juillet 2010. A cela il faut déduire 12 250 € de contractualisation et environ 2 500 € de TVA récupérée. Le maire précise qu'en 18 mois 8 000 kilomètres seulement ont été parcourus avec ce véhicule et qu'à ce rythme la commune pourra le garder longtemps. Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'acquisition du camion au 1^{er} juillet.

II. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REFECTION DU CHEMIN DU CONNIER

Le conseil municipal avait décidé d'abandonner le goudronnage pour l'année 2010 en raison d'un budget réduit. Philippe de Moustier a identifié auprès du conseil général une subvention spécifique pour la réfection des chemins endommagés par la neige ou le gel. C'est le cas notamment du chemin du Connier, de l'entrée du lotissement jusqu'à la route départementale, et du bas de la montée au château qui sont très abimés. Jean-Laurent Macabet a demandé des devis à plusieurs entreprises, seul Appia a répondu pour le moment avec un montant de 19 781,84 € TTC, soit 16 540 € HT. Missolin doit faire passer son devis en fin de semaine. Le dossier de demande de subvention peut être fait sur la base du devis d'Appia. Le conseil général finance à 80 % du montant hors taxes cette dépense, soit 13 232 € et 6 549 € restant à la charge de la commune. Le maire précise que les travaux ne seront faits que si la commune obtient la subvention. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette demande de subvention et autorise le maire à signer tous documents inhérents à ce dossier.

Nadine Bernard signale qu'il y a un piquet sans panneau sur le chemin du Connier et qu'il serait bien soit de l'enlever, soit de racheter le panneau manquant. Reste à savoir si c'était le panneau de stop ou d'annonce du ralentisseur qui a été enlevé. Le maire signale qu'il y a de nombreux panneaux obsolètes et de nombreux piquets sans panneaux. La commission de la voirie en fait le recensement. Les employés municipaux ne peuvent pas s'en occuper dans l'immédiat.

III. DELIBERATION INSTITUANT UNE REDEVANCE POUR LES TERRASSES

Les restaurateurs disposent gratuitement chaque année de la place de la Libération pour installer leur terrasses. La commission des finances, après discussions et renseignements, trouverait normal qu'une redevance d'occupation du domaine public soit instituée, comme cela se fait dans la majorité des communes. La proposition de la commission est une redevance forfaitaire de 1 000 € pour « La Maison Bleue » et « La Remise », l'occupation de la place par « Le Café du Centre » étant comprise dans le bail de location. Pour 2010 il est proposé de diviser par deux cette redevance, soit 500 €, car la décision est prise tardivement. Daniel Roger n'y voit pas d'opposition mais Yann et Sandra Palleiro souhaiteraient que soit instituée une redevance au mètre carré. Philippe de Moustier se propose de les rencontrer tous les trois en fin de semaines avec un autre élu pour en discuter. Guillaume Portugues l'accompagnera. Si toutes les parties se mettent d'accord la redevance sera annuelle, quelque soit le temps d'utilisation de la place et dans le cas contraire il faudra voir la proportionnalité.

IV. QUESTIONS DIVERSES

1. Éclairage de la place de la Libération

Le maire a accepté le devis de ETDE d'un montant de 454,48 € TTC pour la fourniture et la pose d'une horloge permettant d'allumer les lumières de la place plus tôt et de les éteindre à partir d'une certaine heure l'été et totalement l'hiver.

2. Marché dominical et estival

Le marché dominical et estival commence dimanche 4 juillet avec trois exposants : Denis Tardieu et Annie Charrasse, M. Gal et Yves Tolleron. Nancy et Hamid Lagzouly ne pourront pas venir pour le moment. Cyril Marcellin et Natacha Boursier ne souhaitent plus participer. Guillaume Portugues connaît un producteur de fruits et légumes bio à Mérindol qui pourrait être intéressé. Majo Raffin doit rencontrer et contacter d'autres personnes intéressées susceptibles de venir les semaines suivantes.

Le maire a pris les arrêtés pour l'interdiction de stationnement rue du Mistral et l'occupation du domaine public à l'occasion du marché.

Il précise que le 4 juillet, aucun élu n'est disponible pour s'occuper du marché, c'est Denis Tardieu qui ouvrira, mettra l'électricité et placera les exposants.

3. Impromptus

L'impromptu du 23 juin, consistant en une promenade dans le chemin du Connier et des Mourdonnes à la découverte des plantes ayant des vertus culinaires et médicinales fut une réussite grâce notamment à l'intervention du « Vasio Jazz Band » de Vaison la Romaine qui s'est produit au stade accompagnant l'apéritif servis par les producteurs locaux.

Le deuxième impromptu est prévu le mercredi 7 juillet, il faut des tables et des bancs.

4. Cantine « bio »

La commission s'est réunie pour faire les comptes et le point sur cette année scolaire. Le bilan est positif, l'instauration d'un jour « bio » par semaine, le jeudi, a fonctionné et il a été décidé d'augmenter cette proportion en servant un plat « bio » supplémentaire dans la semaine et en privilégiant les ingrédients de base « bio » (huile, farine, etc.). La cantinière, Evelyne Bouchet, s'est investie dans cette expérience, elle

continue de se former auprès de Josette Vitali qui travaille à la Magnanarié. Le maire la remercie de son implication. Un effort est fait pour s'approvisionner auprès des producteurs et commerçants villadéens. Le « bio » ne coûte pas plus cher car il est souvent proposé une alternative à la viande, moins onéreuse et qui permet aux enfants de découvrir d'autres aliments. La commission a également insisté sur la nécessité de proposer de plus en plus de plats cuisinés sur place en remplacement des plats surgelés.

5. Voirie

Des devis ont été demandés par Jean-Laurent Macabet pour la réfection des chemins de terre très abîmés du Coustias et des Tons. Il serait bien que les travaux soient effectués pendant l'été avant les vendanges. Aussi, le maire demande au conseil de « laisser la main » à la commission voirie qui doit se réunir et choisira le devis, sachant que les dépenses ont été prévues au budget 2010.

Sur le chemin du Coustias, 20 mètres sont impraticables quand il pleut et il faut prévoir une grille spéciale.

Le chemin des Tons, en forme de vallat, reçoit l'eau de pluie d'un fossé, il faudrait le bétonner sur une partie pour le renforcer.

Une grande partie des nids de poules ont été bouchés par les employés, aidés de Guillaume Portugues, Pierre Arnaud et Jean-Laurent Macabet. Le reste va suivre.

6. Employés

Aimé Zammit est en congé maladie jusqu'au 15 juillet, de ce fait l'enlèvement des encombrants, les cartons et bien d'autres travaux ont du être annulés depuis le début de ses arrêts (12 avril). Pendant deux mois il n'a pas été remplacé, c'est le maire qui prenait le camion pour approvisionner le chantier des remparts, Guillaume Portugues est allé chercher les arbres à planter au parking de la Maison Garcia et Pierre Arnaud les encombrants. Devant l'urgence de certaines tâches Simon Tardieu a été embauché quelques jours. En raison des congés estivaux de Gilles Eysseric et Aimé Zammit, le maire propose au conseil de prolonger le contrat de Simon Tardieu jusqu'au 31 juillet. Il précise que le salaire d'Aimé Zammit est remboursé par l'assurance communale.

Gisèle Manent a demandé de réduire son temps de travail à 80 %, soit 28 heures par semaine. Sa demande a été acceptée et entrera en vigueur à son retour de congés, le 12 juillet. Elle sera là le mardi, le mercredi et le vendredi toute la journée, soit un total de 26 heures. Les deux heures restantes permettront de remplacer Caroline Delsenne lorsqu'elle n'est pas là ou bien de venir en cas de surcharge de travail.

Caroline Delsenne prend officiellement ses fonctions le 1^{er} juillet à raison de 20 heures par semaine pour la mairie de Villedieu et mise à disposition de la Copavo 15 heures par semaine. Elle sera là le jeudi et le vendredi toute la journée, soit un total de 16 heures par semaine. Les quatre heures restantes lui permettent d'assister aux réunions de commission ou de venir une demi-journée supplémentaires.

La mairie sera désormais ouverte au public le vendredi matin de 8 heures à 12 heures en plus des autres jours.

Le maire explique au conseil municipal qu'il a demandé à Julien Moinault d'installer les guirlandes de la place. Le maire a pris un arrêté l'embauchant pour 12 heures. Le conseil municipal approuve cette décision.

7. Chaudière de l'école

Le devis de Christian Noué ayant été accepté lors du conseil municipal du 9 juin dernier, le remplacement de la chaudière est prévu dans l'été. Un devis complémentaire pour la mise en conformité suivant les prescription de l'Apave a été établi pour un montant de 1 294,98 € TTC. Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce devis complémentaire.

8. Agenda

- vendredi 2 juillet à 11 h 30 : réception des travaux de réfection de la RD7 devant la salle polyvalente
- samedi 3 juillet : fête de l'amitié au jardin de l'église
- dimanche 4 juillet : Contest au skate park
- mercredi 7 juillet à 19 h : impromptu
- jeudi 8 juillet à 21 h : commission voirie et bâtiments
- mercredi 13 juillet à partir de 19 h : repas et bal sur la Place
- jeudi 14 juillet à partir de 6 h : vide grenier
- lundi 19 juillet à 16 h : commission urbanisme
- dimanche 25 juillet à 21 h : concert du Chœur Européen de Vaison la Romaine à l'Eglise
- jeudi 29 juillet à 21 h : commission vie économique et finances

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.
La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 27 juillet à 21 heures.